

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du mardi 22 septembre 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/09/2015

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Thierry RIEU

L'an deux mille quinze et le vingt deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Marie Lyse DUNION, Françoise MARRONCLE, Pierre BOUCHISSE

Représentés:

Absents:

Objet: Correction erreur matérielle délibération 2015-048 - 2015_060

Monsieur le Maire explique que la délibération 2015-048 concernant le crématorium n'est pas correcte en l'état. Il y a eu une erreur matérielle de saisie. Il convient donc de corriger cette erreur. Il s'agit d'une confusion entre le terme ouvrage et œuvre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il convient de corriger cette erreur et décide que doit être remplacé le terme oeuvre par le terme ouvrage dans la délibération 2015-048 jointe à la présente à chaque fois qu'il se présente.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/10/2015
et publication ou notification du 26/10/2015

Le Maire,
A. DUJOLS

